



Grammaire de l'énonciation

Unité 10. Le conditionnel

Département de Langue et de Littérature Françaises



Άδειες Χρήσης

- Το παρόν εκπαιδευτικό υλικό υπόκειται σε άδειες χρήσης Creative Commons.
- Για εκπαιδευτικό υλικό, όπως εικόνες, που υπόκειται σε άλλου τύπου άδειας χρήσης, η άδεια χρήσης αναφέρεται ρητώς.



Χρηματοδότηση

- Το παρόν εκπαιδευτικό υλικό έχει αναπτυχθεί στα πλαίσια του εκπαιδευτικού έργου του διδάσκοντα.
- Το έργο «Ανοικτά Ακαδημαϊκά Μαθήματα στο Αριστοτέλειο Πανεπιστήμιο Θεσσαλονίκης» έχει χρηματοδοτήσει μόνο την αναδιαμόρφωση του εκπαιδευτικού υλικού.
- Το έργο υλοποιείται στο πλαίσιο του Επιχειρησιακού Προγράμματος «Εκπαίδευση και Δια Βίου Μάθηση» και συγχρηματοδοτείται από την Ευρωπαϊκή Ένωση (Ευρωπαϊκό Κοινωνικό Ταμείο) και από εθνικούς πόρους.





Le conditionnel



Ευρωπαϊκή Ένωση
Ευρωπαϊκό Κοινωνικό Ταμείο



ΥΠΟΥΡΓΕΙΟ ΠΑΙΔΕΙΑΣ ΚΑΙ ΘΡΗΣΚΕΥΜΑΤΩΝ
ΕΙΔΙΚΗ ΥΠΗΡΕΣΙΑ ΔΙΑΧΕΙΡΙΣΗΣ

Με τη συγχρηματοδότηση της Ελλάδας και της Ευρωπαϊκής Ένωσης



Sommaire

1. Le conditionnel.
2. Le premier types d'emplois.
 - 2.1 Considérations morphologiques.
 - 2.2 Futur et.
3. Valeurs modales spécifiques.
 - 3.1 À l'intérieur de l'indicatif.
 - 3.2 Divers emplois.
4. Bibliographie.



Objectifs de l'unité

- Étudier les différents paramètres du conditionnel.



Le conditionnel

- Depuis longtemps, les formes du conditionnel, c'est-à-dire le paradigme en "-rais", posent un délicat problème aux grammairiens.
- On rencontre dans la littérature linguistique deux attitudes : celle qui pose l'existence d'un "mode conditionnel" (un mode à part entière), et celle, plus récente, qui n'y voit qu'un des "temps" de l'indicatif.
- Nous adoptons le point de vue de la plupart des linguistes contemporains, qui rattachent le conditionnel à l'indicatif et le rapprochent du "futur" pour les opposer tous deux aux "temps" du certain, ceux du présent et du passé.





ΑΡΙΣΤΟΤΕΛΕΙΟ
ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΟ
ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗΣ

LE PREMIER TYPE D'EMPLOIS

Considérations morphologiques

- Si on analyse le système morphologique de l'indicatif en excluant le PS (c'est-à-dire en s'en tenant au discours), on s'aperçoit qu'il présente une structure symétrique pour les "temps" simples, structure à laquelle s'intègre parfaitement le conditionnel :
 - Le présent n'est pas marqué phonétiquement, sauf dans le cas des verbes très irréguliers.
 - L'imparfait est marqué par /ε/.
 - Le futur simple est marqué par l'affixe /R/ suivie de /ε/, /a/, /a/, / /, /e/, / /, suite qui coïncide avec la conjugaison du présent d'avoir.
 - De la même manière le conditionnel combine /R/ et la marque de l'imparfait /ε/.



Futur et repère passé (1)

- Nous constatons qu'il y a une homologie entre présent et imparfait d'une part, futur simple et conditionnel d'autre part.
- Cette homologie fonctionne de manière évidente dans le système hypothétique.

Exemples :

a) Si **tu viens**, je **partirai**.

b) Si **tu venais**, je **partirais**.



Futur et repère passé (2)

- Elle apparaît aussi dans les concordances des "temps" du discours indirect.

Exemples : a) Il a avoué: "j'**aime** ça" -> Il a avoué qu'il **aimait** ça.

b) Il a avoué: "j'**aimerai** ça" -> Il a avoué qu'il **aimerait** ça.

- On voit bien que le conditionnel se substitue au futur pour marquer la postériorité à un repère passé.
- La formule "futur dans le passé" n'est toutefois guère ici pertinent car il s'agit de tout autre chose qu'un véritable futur.



Futur et repère passé (3)

- Ce phénomène de transposition des "temps" vaut aussi bien pour les autres formes du futur :

J'ai dit: "Il doit partir demain.	J'ai dit qu'il devait partir .
J'ai dit: "Il va partir demain.	J'ai dit qu'il allait partir .
J'ai dit: "Il part demain.	J'ai dit qu'il partait .

- Il faut noter que le domaine privilégié de la corrélation entre futur simple et conditionnel, c'est le discours rapporté, qu'il s'agisse de discours indirect ou de discours indirect libre, où le futur est remplacé par un conditionnel.



Futur et repère passé (4)

- Le conditionnel peut également jouer parfois le rôle d'un prospectif. On a vu que ce pseudo-futur du récit permet au narrateur d'anticiper la suite des événements sans recourir à un véritable futur, lequel impliquerait une irruption du discours, de la subjectivité de l'énonciateur dans le récit.
- Ce prospectif se traduisait par *allait/devait + V à l'infinitif*. Le recours au conditionnel n'est que très logique puisque *devait, manger, allait manger, mangerait* transposent tous trois au même titre des futurs quand le repère devient passé.
- Exemple : "Le troisième week-end du trimestre allait se dérouler selon l'usage : de nombreux parents sortaient leur progéniture, et, de ce fait, l'école serait presque déserte."





ΑΡΙΣΤΟΤΕΛΕΙΟ
ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΟ
ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗΣ

VALEURS MODALES SPÉCIFIQUES

À l'intérieur de l'indicatif (1)

- Considérons d'un côté la phrase (1) *Paul se plairait à la campagne* et, d'un autre, celles-ci, réparties sur divers axes temporels :
 - (2) *Paul s'est plu à la campagne.*
 - (3) *Paul se plaît à la campagne.*
 - (4) *Paul se plaira à la campagne.*
- (2) - (3) - (4) supposent toutes une modalité de certitude chez l'énonciateur (même si en (4) la réalisation n'est pas assurée).
- En revanche (1) ne pose pas l'existence d'un fait et considère "*Paul-se plaire-à la campagne*" comme quelque chose de fictif, une projection imaginaire indépendante de toute validation dans le réel.



À l'intérieur de l'indicatif (2)

- Plus exactement, l'énonciateur fait comme si le procès en question était actualisé dans un univers de visées fictives construit à partir de la situation d'énonciation présente.
- En un sens on peut dire que le conditionnel actualise au même degré que les autres temps de l'indicatif, il lie directement l'énoncé à la situation d'énonciation, mais cette actualisation est feinte.
- La préséance de l'affixe -R- au futur et au conditionnel nous montre qu'il existe une forte affinité entre les deux.
- Tous deux visent des faits non-réalisés, à la différence du groupe que forment le présent et les "temps" du passé, les formes du certain.



Divers emplois (1)

- Le conditionnel, au lieu d'asserter comme le futur qu'un fait est probable ou sera validé dans l'avenir, considère qu'il peut se réaliser aussi bien que ne pas se réaliser, suspendant toute contradiction entre ces deux possibilités.
- L'énonciateur en employant le conditionnel il envisage tout ce qu'il veut puisque par le conditionnel il peut asserter un fait indépendamment de toute réalisation. Cela suppose des contextes particuliers .



Divers emplois (2)

Exemples :

- **Un univers ludique** : "Tu serais le voleur et moi je t'arrêterais", univers qui n'existe dans le temps d'un jeu.
- **Un monde rêvé** : "J'aurais un costume à la mode, nous fréquenterions les endroits élégants...".
- **Une hypothèse** : "Tu serais ici, ça irait mieux"; l'énoncé "tu serais ici" pose une situation imaginaire, fictive, qui sert de repère à une conséquence également imaginaire.
- **Une possibilité envisagée** : "Avec ton argent tu achèterais une auto et tu irais voir les clients après ton travail...".
- **Un souhait** : immédiatement réalisable ("Je ferais volontiers une promenade") ou non ("Paul ferait construire, lui, mais il n'est pas seul dans cette affaire").



Divers emplois (3)

- Il peut s'agir aussi bien des faits fictifs qui sont posés dans le passé.
- Dans ce cas c'est le "conditionnel passé" (= la forme composée) qui est utilisé.
- Les énoncés au conditionnel sont alors liés à des procès définitivement **irréalisables**.
- Ce conditionnel composé ne doit pas être confondu avec l'accompli (***Dès que tu aurais fini, tu sortirais***).
- Il existe également une forme surcomposée, marquant l'antérieur d'un accompli en subordonnée (***Dès que tu aurais eu mangé, tu aurais pu commencer***) ou un procès rapide (***Il aurait eu vite compris de quoi il retournait***).



Bibliographie

- Benveniste Emile, (1996, t1, 1974, t2), *Problèmes de linguistique générale*, Paris : Gallimard.
- Culioli Antoine, (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation*, Paris : Ophrys.
- Kerbrat-Orecchioni Catherine, (1980), *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris : Armand Colin.
- Lévy Maurice, (2000), *Grammaire de français. Approche énonciative*, Paris : Ophrys.
- Maingueneau Dominique, (1981), *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette.
- Maingueneau Dominique, (1994), *L'énonciation en linguistique française*, Paris : Hachette.
- Νενοπούλου Τώνια, (2006), *Εκφώνηση, Γλωσσικές διεργασίες και Μετάφραση*, Θεσσαλονίκη: University Studio Press.
- Perret Michèle, (1994), *L'énonciation en grammaire du texte*, Paris : Nathan.



Σημείωμα Αναφοράς

Copyright: Αριστοτέλειο Πανεπιστήμιο Θεσσαλονίκης, Συμεών Γραμμενίδης.
« Grammaire de l'énonciation. Le conditionnel. ».

Έκδοση: 1.0. Θεσσαλονίκη 2014.

Διαθέσιμο από τη δικτυακή διεύθυνση:
<http://eclass.auth.gr/courses/OCRS411/>



Σημείωμα Αδειοδότησης

Το παρόν υλικό διατίθεται με τους όρους της άδειας χρήσης Creative Commons Αναφορά - Παρόμοια Διανομή [1] ή μεταγενέστερη, Διεθνής Έκδοση. Εξαιρούνται τα αυτοτελή έργα τρίτων π.χ. φωτογραφίες, διαγράμματα κ.λ.π., τα οποία εμπεριέχονται σε αυτό και τα οποία αναφέρονται μαζί με τους όρους χρήσης τους στο «Σημείωμα Χρήσης Έργων Τρίτων».



Ο δικαιούχος μπορεί να παρέχει στον αδειοδόχο ξεχωριστή άδεια να χρησιμοποιεί το έργο για εμπορική χρήση, εφόσον αυτό του ζητηθεί.

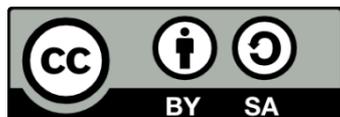
[1] <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>





Fin de l'unité

Επεξεργασία: Βασιλική Φούφη
Θεσσαλονίκη, Εαρινό εξάμηνο 2014-2015



Ευρωπαϊκή Ένωση
Ευρωπαϊκό Κοινωνικό Ταμείο



ΥΠΟΥΡΓΕΙΟ ΠΑΙΔΕΙΑΣ ΚΑΙ ΘΡΗΣΚΕΥΜΑΤΩΝ
ΕΙΔΙΚΗ ΥΠΗΡΕΣΙΑ ΔΙΑΧΕΙΡΙΣΗΣ

Με τη συγχρηματοδότηση της Ελλάδας και της Ευρωπαϊκής Ένωσης



ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΩΝΙΚΟ ΤΑΜΕΙΟ



ΑΡΙΣΤΟΤΕΛΕΙΟ
ΠΑΝΕΠΙΣΤΗΜΙΟ
ΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗΣ

Σημειώματα

Διατήρηση Σημειωμάτων

Οποιαδήποτε αναπαραγωγή ή διασκευή του υλικού θα πρέπει να συμπεριλαμβάνει:

- το Σημείωμα Αναφοράς
- το Σημείωμα Αδειοδότησης
- τη δήλωση Διατήρησης Σημειωμάτων
- το Σημείωμα Χρήσης Έργων Τρίτων (εφόσον υπάρχει)

μαζί με τους συνοδευόμενους υπερσυνδέσμους.

